



VENDEE

DREAL Pays de la Loire

Zone de Protection Spéciale (FR5212011) "Plaine Calcaire du Sud Vendée"

Suivi des rassemblements post-nuptiaux d'Œdicnème criard 2020
dans le cadre du suivi de l'impact des mesures sur la biodiversité
(fiche action 9)

Novembre
2020



vendee.lpo.fr




BirdLife
INTERNATIONAL
LA LPO FRANCE EST LE
REPRÉSENTANT OFFICIEL

VEN 1120-18



**ZPS "Plaine Calcaire du Sud Vendée"
(FR5212011)
Suivi des rassemblements post-nuptiaux
d'Œdicnème criard 2020 dans le cadre du suivi de
l'impact des mesures sur la biodiversité
(fiche action 9)**

Rédaction :
Aurélie GUEGNARD



**Ligue pour la Protection des Oiseaux
Vendée**

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON
tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>

SOMMAIRE

1. Biologie.....	5
1.1 Eléments de biologie de l'espèce	5
1.2 Le rôle des rassemblements post-nuptiaux	6
2. Protocole de suivi	7
3. Résultats.....	8
3.1 Rappel des résultats de l'état initial (2010)	8
3.2 Résultats de 2020	9
3.3 Evolution des rassemblements post-nuptiaux depuis 2013.....	11



LISTES DES TABLES

Liste des figures

Figure 1 : Cycle de reproduction de l'Œdicnème criard (ADASEA, 2011)	5
Figure 2 : Œdicnèmes criards en rassemblement.	6
Figure 3 : Evolution des effectifs maximums d'Œdicnèmes criards en rassemblement post-nuptiaux depuis 2010	11

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation des principaux sites de rassemblements connus dans la ZPS en 2010, avec les effectifs maximums de 2006 et 2009 (ADASEA, 2011)	8
Carte 2 : Localisation des rassemblements post-nuptiaux en 2020	10

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'individus recensés par rassemblement en 2010	9
Tableau 2 : Effectif minimum et maximum comptabilisés chaque année	9
Tableau 3 : Nombre d'individus recensés par rassemblement en 2020	10



INTRODUCTION

La Zone de Protection Spéciale FR 5212011, dite "Plaine Calcaire du Sud Vendée" a été désignée en 2006. Son Document d'Objectifs a été validé le 15 novembre 2011. A ce titre, des actions doivent être menées afin d'améliorer les conditions d'alimentation, de nidification et de migration des espèces de l'Annexe I de la Directive Européenne 2009/147/CE dite "Directive Oiseaux" au titre de laquelle elle a été désignée.

L'Œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*) est une des espèces de l'Annexe I de cette directive. Il est considéré de "préoccupation mineure" au niveau national (UICN & al., 2016) et dans la liste rouge régionale (Marchadour & al., 2014). Cependant, par les effectifs qu'elle accueille, la région a une responsabilité élevée dans la conservation de cette espèce (Marchadour & Séchet, 2008).

Cette espèce fréquente le site de la ZPS à deux périodes clé de son cycle : en période de nidification et en période migratoire dite post-nuptiale. Le présent rapport ne traitera que de cette période automnale, la reproduction ayant fait l'objet d'une autre étude.

Suite à la période de reproduction, les œdicnèmes criards, comme d'autres espèces telles que l'Outarde canepetière, ont pour habitude de se rassembler avant de migrer vers la péninsule Ibérique ou le nord de l'Afrique. On parle alors de "rassemblements post-nuptiaux".

Ces groupes sont généralement observés entre début septembre et mi-novembre, et le nombre d'oiseaux peut fortement varier au cours de la saison.

L'objectif est de recenser les rassemblements post-nuptiaux d'œdicnèmes criards dans la ZPS et d'apporter des éléments sur leur population, ainsi que sur la qualité des zones d'accueil.

Ce suivi, réalisé chaque année, a également pour objectif de mesurer l'efficacité biodiversité des mesures de gestion proposées dans le DOCOB sur la population d'œdicnèmes criards.



1. BIOLOGIE

1.1 Eléments de biologie de l'espèce

Biologie

L'Œdicnème criard est un limicole nocturne aux teintes brunes et fauves rayées de noir. Il se caractérise par une large moustache allant du bec à la nuque, une gorge et un ventre blanc, ainsi que par une large barre alaire blanche bordée de noir (Géroudet, 1982). Sa forte capacité au mimétisme est sa stratégie pour échapper aux prédateurs. Cet oiseau, originaire des steppes, affectionne les sols secs et caillouteux, avec une végétation rase et clairsemée (jachères, friches, jeunes cultures, landes, vignes, causses...). Il se reproduit aussi dans les zones de plaines présentant de larges mailles de labours et de surfaces faiblement couvertes (maïs, tournesol).

Ce migrateur est de retour dès les mois de mars/avril. Insectivore, il se nourrit de coléoptères, orthoptères (sauterelles...), ainsi que de limaces et d'escargots.

Pendant la période de reproduction, les couples se forment au sein de petites sociétés. Ils nichent dans une dépression grattée au sol, de 16 à 22 centimètres de diamètre.

La période de ponte s'étale de la mi-avril à la mi-mai et une seconde ponte peut avoir lieu en juin-juillet. Les œufs éclosent au bout de 24 à 26 jours d'incubation et les jeunes, nidifuges, quittent le nid dès le troisième jour pour suivre leurs parents. Ils sont indépendants à partir de 6 semaines (Géroudet, 1982). Dès le mois d'août et jusqu'aux mois d'octobre/novembre, les œdicnèmes se rassemblent dans les chaumes avant de migrer vers le sud de l'Europe ou le nord de l'Afrique.

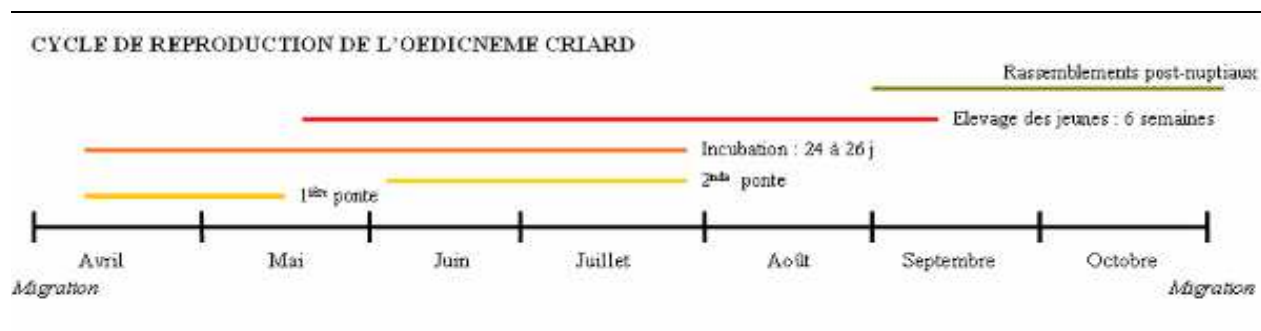


Figure 1 : Cycle de reproduction de l'Œdicnème criard (ADASEA, 2011)

1.2 Le rôle des rassemblements post-nuptiaux

Avant la migration d'automne, les œdicnèmes criards ont pour habitude de se regrouper afin de constituer des réserves énergétiques indispensables à la migration. Ainsi, des groupes de plusieurs dizaines à une centaine d'individus peuvent se former entre début septembre et mi-novembre. Ces rassemblements sont généralement localisés dans des parcelles de chaumes de maïs, de tournesol, de blé ou des jachères car ces surfaces sont dégagées et offrent une ressource alimentaire en invertébrés.

Ces rassemblements sont constitués en partie des couples nicheurs de la ZPS et des jeunes nés de ces couples mais attirent très probablement des oiseaux nichant en périphérie du périmètre voire au-delà (zones bocagères).



Figure 2 : Œdicnèmes criards en rassemblement.

2. PROTOCOLE DE SUIVI

La méthode utilisée pour recenser les œdicnèmes criards en période post-nuptiale a été la même que celle utilisée lors de l'état initial du Document d'Objectifs (2010). Elle consiste à balayer aux jumelles et à la longue-vue les chaumes de céréales et maïs entre début septembre et mi-novembre. Comme pour le suivi de la reproduction, l'ensemble des chemins carrossables sont utilisés pour suivre les parcelles favorables.

Cette recherche est appliquée systématiquement dans les 3 secteurs de la ZPS dans lesquels des rassemblements étaient connus, et a été étendu aux zones potentiellement favorables.

Les dates de comptages ont été choisies pour correspondre aux dates des comptages nationaux qui ont aussi été réalisés dans les départements voisins des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime et de manière à faire un passage environ toutes les 2 à 3 semaines.

Cinq dates ont été définies :

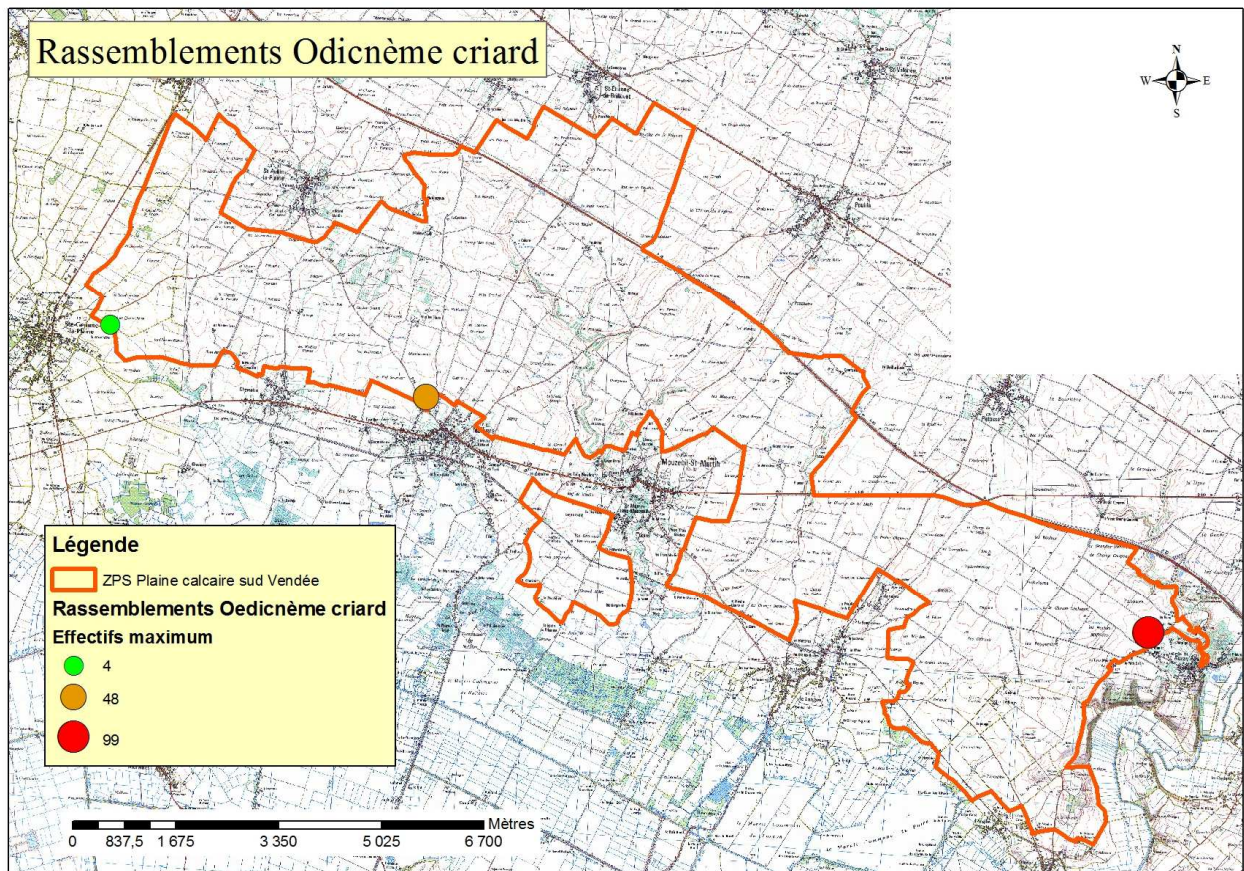
- le 8 septembre,
- le 21 septembre,
- le 14 octobre,
- le 3 novembre,
- le 17 novembre.



3. RESULTATS

3.1 Rappel des résultats de l'état initial (2010)

L'état des lieux réalisé dans le cadre de l'élaboration du Document d'objectifs avait permis de localiser 3 sites principaux de rassemblement, sur les communes de Sainte-Gemme-la-Plaine, Nalliers et Auzay (ADASEA, 2011).



Carte 1 : Localisation des principaux sites de rassemblements connus dans la ZPS en 2010, avec les effectifs maximums de 2006 et 2009 (ADASEA, 2011)

Lors de l'état initial de 2010, seul trois passages avaient été effectués début septembre, mi-septembre et début octobre. Ces passages avaient permis de recenser entre 21 et 83 oiseaux au cours d'une même journée, dans l'ensemble de la ZPS, et seulement à Nalliers et Auzay. Le site de Sainte-Gemme-la-Plaine, où des rassemblements avaient été notés auparavant, n'a en effet pas été occupé en 2010 et aucun nouveau rassemblement n'a été localisé.

Tableau 1 : Nombre d'individus recensés par rassemblement en 2010

Dates/Sites	Auzay	Nalliers	Ste-Gemme-la-Plaine	Total oiseaux
04/09/2010	0	0	0	0
17/09/2010	0	21	0	21
1/10/2010	58	25	0	83

3.2 Résultats de 2020

Comme lors des recensements de 2013 à 2019, 5 passages ont été réalisés au cours de l'automne 2020, ce qui a permis de comptabiliser entre 30 et 90 individus selon les dates de passage (rappel des effectifs des années précédentes : voir tab.2). Les effectifs maximums observés sont du même ordre que 2017 avec un effectifs maximal inférieur à 100 individus, ce qui semble être corrélé avec une saison de reproduction moyenne.

Tableau 2 : Effectif minimum et maximum comptabilisés chaque année

Années	Nombre minimum d'individus	Nombre maximum d'individus
2013	4	162
2014	17	148
2015	6	174
2016	1	106
2017	1	88
2018	39	103
2019	17	171
2020	30	90

Le nombre d'oiseaux stationnant réellement sur les 3 sites d'Auchay-sur-Vendée, de Sainte-Gemme-la-Plaine et de Nalliers est probablement plus important. En effet, la localisation de certains rassemblements dans des renforcements de parcelles entre des bâtiments agricoles et des habitations peut les rendre difficilement détectables.

Le rassemblement de Nalliers a accueilli un très faible nombre d'oiseaux jusqu'au 3 novembre (3 à 8 individus). Comme cela est constaté depuis plusieurs années, ce site est de moins en moins attractif et peut en partie être expliqué par une modification de gestion des parcelles avec d'interventions mécaniques de plus en plus fréquentes. Ce dernier est certainement connecté au rassemblement de Saint-Etienne-de-Brillouet détecté en 2018, même si les oiseaux ont été observés en moins grand nombre cette année qu'en 2019. En effet, l'effectif maximum observé cette année n'était que de 11 individus le 3 novembre contre 112 individus le 5 novembre 2019. Notons que le maïs en place a été récolté qu'à la fin du mois d'octobre. D'autres oiseaux ont probablement stationné à proximité mais n'ont pas été détecté malgré les recherches.

Le rassemblement d'Auchay-sur-Vendée, compris entre 2 et 60 individus a été localisé dans les parcelles habituelles, dès le mois de septembre. Il était divisé en 2 groupes avec une partie des individus dans un semis d'intercultures et l'autre dans un chaume de maïs. Les oiseaux ont quitté le site au cours de la première quinzaine d'octobre. 60 individus ont été comptabilisés le 21 septembre et seulement 2 lors du passage suivant du 14 octobre.

Le rassemblement de Sainte-Gemme-la-Plaine a accueilli au moins jusqu'à 50 oiseaux dans la parcelle habituellement fréquentée.

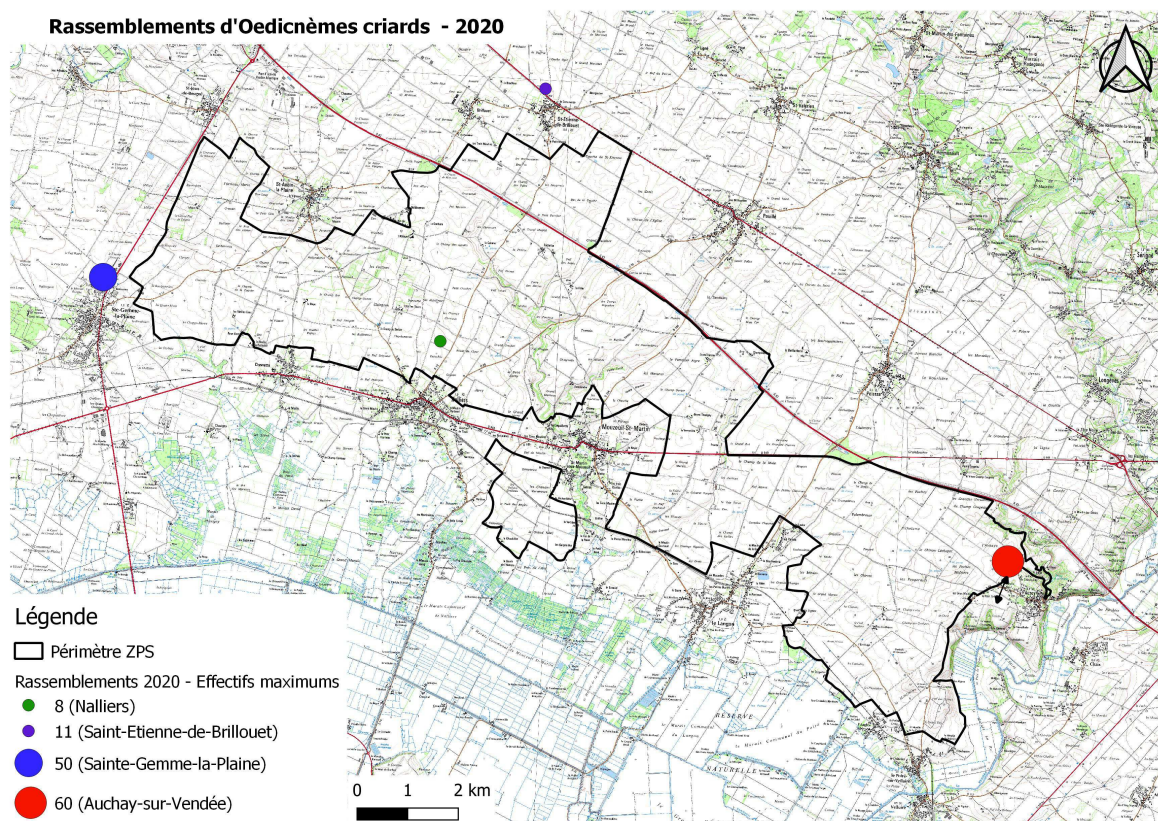


Notons, tout de même que ces dernières années de plus en plus de cas d'hivernage sont constatés en Vendée et dans les départements limitrophes. Une récente étude du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres qui a consisté à équiper plusieurs oiseaux avec des GPS pour étudier les cycles biologiques montre que « 3 individus sur les 10 équipés en Deux-Sèvres ont été détectés 2 années consécutives en période de reproduction. Ce fait a permis de récupérer les données d'hivernage, à la suite de leur retour. Deux de ces oiseaux ont migré, au nord du Maroc (près de Fès) et au Portugal (près d'Evora), alors que le troisième est resté sur son site de reproduction (Lagrange, 2017).

Plus globalement, la modification du faciès des parcelles au gré des travaux agricoles et de la hauteur de végétation, ainsi que le micro-relief, peuvent être à l'origine d'une sous-estimation de l'effectif. Nous constatons des variations d'effectifs au fur et à mesure de la saison, comme au cours des années précédentes.

Tableau 3 : Nombre d'individus recensés par rassemblement en 2020

Date	Auchay-sur-Vendée	Nalliers	Saint-Etienne-de-Brillouet	Sainte-Gemme-la-Plaine	Total oiseaux
08/09/2020	18	8	-	46	72
21/09/2020	60	6	-	24	90
14/10/2020	2	3	-	29	34
03/11/2020	-	-	11	50	61
13/11/2020	-	-	-	30	30



Carte 2 : Localisation des rassemblements post-nuptiaux en 2020



La carte des rassemblements 2020 montre que les sites sont dans les mêmes secteurs que les années précédentes, à la parcelle près quand l'assolement le permet pour les sites connus de la ZPS.

Globalement, au vu de leurs effectifs, les rassemblements de la ZPS captent des oiseaux de l'ensemble de la plaine du sud Vendée, bien au-delà du périmètre de la ZPS. Mais, une partie de ces oiseaux également s'exporter dans des sites périphériques à la zone Natura 2000 et donc qui ne sont pas recensés.

Notons que tous les sites sont très proches des villages. En effet, ces zones peu ou pas chassées notamment du fait de la présence de réserves de chasse constituent des zones de tranquillité.

3.3 Evolution des rassemblements post-nuptiaux depuis 2013

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'individus (passages avec les effectifs maximums d'individus) par rassemblements connus. Notons que 2 rassemblements captent un grand nombre d'oiseaux ceux de Sainte-Gemme-la-Plaine et d'Auchay-sur-Vendée. Les deux sites connaissent de fortes fluctuations d'effectifs d'une année sur l'autre qui peuvent aussi être liées la détection des oiseaux dû à un changement de site ou aux conditions météo. Le site de Nalliers semble finalement être un site qui accueille peu d'oiseaux et qui est comme on l'a évoqué plus haut, certainement connecté au site de Saint-Etienne-de-Brillouet. Ce site a de nouveau accueilli des oiseaux en 2020, mais de manière beaucoup plus faible du fait d'une récolte tardive du maïs en place dans l'une des parcelles fréquentées avec 11 individus. Les parcelles alentours étant également moyennement favorable à l'accueil de rassemblement.

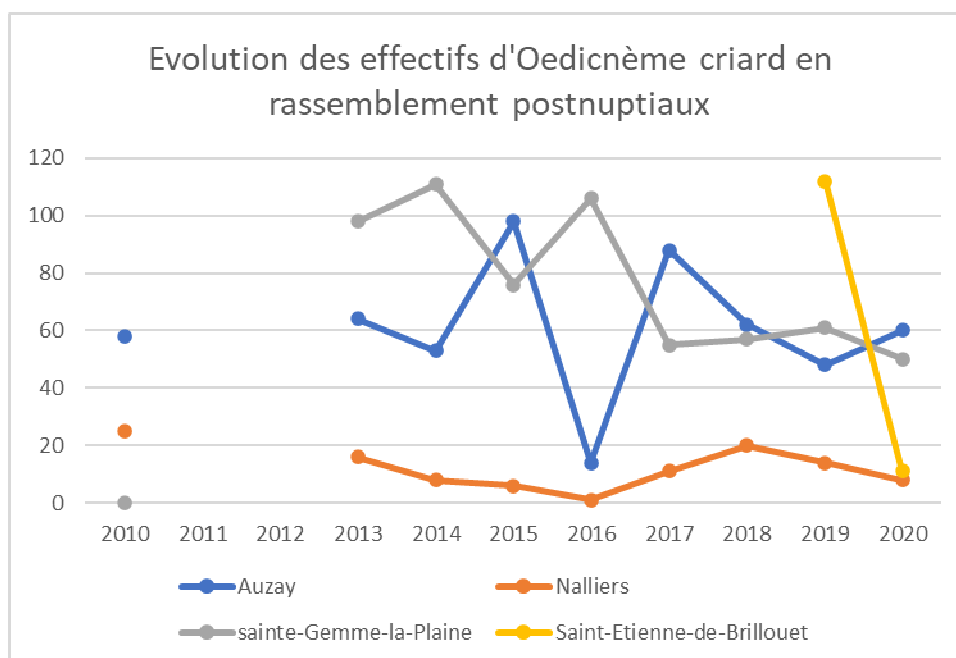


Figure 3 : Evolution des effectifs maximums d'Oedicnèmes criards en rassemblement post-nuptiaux depuis 2010



CONCLUSION

L'action décrite dans ce rapport a pour but de suivre les populations d'Œdicnème criard (*Burhinus oedicanus*), espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Européenne "Oiseaux". Cette action, décrite dans le Document d'Objectifs de la ZPS "Plaine Calcaire du Sud Vendée", a pour objectif de mesurer l'efficacité des mesures de gestion mises en place dans le cadre de l'animation du Document d'objectifs et programmes en lien (MAE, protection des nichées, maintien des chaumes...).

Les zones de rassemblements post-nuptiaux sont primordiales à la survie des oiseaux car c'est à partir de celles-ci que les oiseaux peuvent constituer les réserves énergétiques nécessaires à la migration. Ainsi, la connaissance et la localisation de ces rassemblements devraient permettre de les conserver. En effet, les données de rassemblements sont mises en relation avec la localisation des réserves de chasse *via* le partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée. Les rassemblements connus sont très proches des bourgs et se situent déjà dans des réserves de chasse. L'emplacement des réserves de chasse pourra évoluer en fonction de la localisation des sites de rassemblements, afin de maintenir des zones de tranquillité pour les oiseaux.

Entre 2013, qui marque le début de ce suivi et 2015, la ZPS avait accueilli presque deux fois plus d'oiseaux en rassemblements post-nuptiaux qu'en 2010, avec un maximum de 174 oiseaux en 2015, 148 en 2014 et 162 en 2013, contre 83 en 2010. Notons cependant que ces rassemblements sont mieux suivis depuis le début de la période d'animation de la ZPS. L'augmentation des effectifs entre 2010 et 2015 est donc peut-être liée à l'augmentation de la pression d'observation.

Depuis 2016 nous avons constaté une diminution (non significative) des effectifs. Les dérangements liés aux nombreux travaux (déchaumage, labours, implantation d'inter-cultures), dans des zones habituellement fréquentées par les œdicnèmes criards, ont certainement un impact non négligeable sur les stationnements. Il est possible que les oiseaux dérangés aient formé d'autres repaires comme c'est probablement le cas sur les sites périphériques de la ZPS de Saint-Etienne-de-Brillouet. En 2019, les effectifs comptabilisés étaient au niveau des effectifs de 2015, la meilleure année de comptage. Cette année les effectifs apparaissent plus faibles qu'en 2019, comme pour les effectifs constatés en reproduction (GUEGNARD A., 2020)

Ces éléments doivent nous permettre d'adapter et d'améliorer les actions nécessaires au maintien de ces rassemblements. La réflexion sur le maintien des chaumes de céréales en hiver (basée sur le volontariat) peut y être favorable. Cependant, il faudrait pouvoir travailler avec les exploitants concernés par ces zones de rassemblements, où l'on constate une activité agricole importante à l'automne (Auchay-sur-Vendée, Nalliers).

La poursuite du suivi des rassemblements post-nuptiaux d'œdicnèmes criards permet de contribuer à l'évaluation de l'état de conservation de la ZPS. Cependant, compte tenu des résultats des suivis depuis 2016, la réflexion sur le maintien des chaumes de céréales en hiver engagée en 2015 /2016 doit être améliorée et développée dans les zones connues de rassemblement, avec les agriculteurs (qui le souhaitent).



BIBLIOGRAPHIE

ADASEA, 2011. *Document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale - FR 5212011- Plaine Calcaire du Sud Vendée*. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Pays de la Loire, ADASEA de la Vendée, La Roche-sur-Yon, 152 pages.

ERAUD C., 2013. *Disparition des chaumes en hiver : quel enjeu pour la conservation des populations d'oiseaux dans les agrosystèmes céréaliers*, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - CNERA Avifaune migratrice, Chizé, 4 pages

GEROUDET P., 1982. *Limicoles, gangas et pigeons d'Europe*. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel-Paris, 235 pages.

GUEGNARD A., 2019. *ZPS plaine calcaire du sud Vendée : Suivi des rassemblements post-nuptiaux d'Oedicnème criard 2019 dans le cadre du suivi de l'impact des mesures sur la biodiversité*, DREAL Pays de la Loire, LPO Vendée, La Roche-sur-Yon, 11 pages.

GUEGNARD A., 2020. *Zone de Protection Spéciale (FR5212011) "Plaine calcaire du sud Vendée" : Assurer la réussite du succès de ponte de l'avifaune de plaine, suivre l'impact des mesures sur la biodiversité - 2020*. Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée / Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire, la Roche-sur-Yon, 27 pages.

LAGRANGE P., 2017. Les déplacements de l'Oedicnème criard *Burhinus oedicephalus*, sur un cycle biologique. *Le Lirou*, n°36 : 10 -13

MARCHADOUR B. BEAUDOUIN J-C., BESLOT E., BOILEAU N., MONTFORT D. RAITIERE W., TAVENON D., YESOU P., 2014. *Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire*. Coordination régionale LPO Pays de Loire, Bouchemaine 24 pages.

MARCHADOUR B. & SECHET E., 2008, *Avifaune prioritaire en Pays de la Loire. Méthodes et résultats*, Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil Régional des Pays de la Loire, Nantes, 221 pages.

UICN, FRANCE, MNHN, SEOF & ONCFS, 2016. *La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*, Paris, 28 pages.

